

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000  
Code du produit : SL120000  
Groupe de produits : Produit commercial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Réservé à un usage professionnel  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Résine de polyuréthane

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SYNTHENE SAS  
45 Ferme de l'Evêché CS20308  
60723 Pont Sainte Maxence Cedex  
FRANCE  
T 33 344 31 72 00 - F 33 157 67 44 58  
[qual@synthene.com](mailto:qual@synthene.com) - [www.synthene.com](http://www.synthene.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| Pays   | Organisme/Société                                   | Adresse                                                 | Numéro d'urgence  | Commentaire                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France | Centre antipoison de Paris<br>Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |                                                                                                                                                                                                                                   |
| France | ORFILA                                              |                                                         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317  
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 H361  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07      GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Contient

: Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate; TRIMETHYLOLPROPANE

Mentions de danger (CLP)

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                                                                                                            | Identificateur de produit                                         | %         | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| TRIMETHYLOLPROPANE                                                                                                             | N° CAS: 77-99-6<br>N° CE: 201-074-9<br>N° REACH: 01-2119486799-10 | 1 – 5     | Repr. 2, H361fd                                                                           |
| Trimethyl orthoformate                                                                                                         | N° CAS: 149-73-5<br>N° CE: 205-745-7                              | ≥ 1,45    | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319                                                  |
| Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate | N° CAS: 1065336-91-5<br>N° REACH: 01-2119491304-40                | 0,1 – 0,5 | Skin Sens. 1A, H317<br>Repr. 2, H361f<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins après inhalation           | : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.                                                                                                         |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.                                                                    |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.                                                                                          |
| Premiers soins après ingestion            | : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin. Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Laver la zone à l'eau. Stocker à l'écart des autres matières. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conditions de stockage : Conserver à des températures comprises entre 5 - 40°C.
- Matériaux d'emballage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

###### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Protection des mains:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.  
Gants en PVC ou autre matière plastique

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                                 |
|------------------------------------------------|---------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                       |
| Couleur                                        | : Incolore.                     |
| Apparence                                      | : Transparent.                  |
| Odeur                                          | : Caractéristiques.             |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                |
| Point de fusion                                | : Pas disponible                |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible                |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible                |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible                |
| Point d'éclair                                 | : > 200 °C                      |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                |
| pH                                             | : Pas disponible                |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible                |
| Viscosité, dynamique                           | : 450 mPa·s                     |
| Solubilité                                     | : Réagit avec l'eau. Insoluble. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible                |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                |
| Densité relative                               | : 1,08 (25°C)                   |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible                |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable                |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

métaux. aluminium. zinc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO2).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| DL50 orale rat   | 3230 mg/kg   |
| DL50 cutanée rat | > 3170 mg/kg |

#### TRIMETHYLOLPROPANE (77-99-6)

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| DL50 orale rat        | 14700 mg/kg    |
| DL50 cutanée lapin    | > 10000 mg/kg  |
| CL50 Inhalation - Rat | > 0,85 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation

#### Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)

|    |     |
|----|-----|
| pH | 8,4 |
|----|-----|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

#### Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)

|    |     |
|----|-----|
| pH | 8,4 |
|----|-----|

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### TRIMETHYLOLPROPANE (77-99-6)

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| NOAEL (animal/mâle, F0/P)    | 200 mg/kg de poids corporel |
| NOAEL (animal/femelle, F0/P) | 200 mg/kg de poids corporel |
| NOAEL (animal/mâle, F1)      | 800 mg/kg                   |
| NOAEL (animal/femelle, F1)   | 800 mg/kg                   |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

#### 11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Produit de réaction entre bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| CL50 - Poisson [1]      | 0,9 mg/l  |
| CE50 72h - Algues [1]   | 1,68 mg/l |
| NOEC chronique crustacé | 1 mg/l    |

#### TRIMETHYLOLPROPANE (77-99-6)

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| CL50 - Poisson [1]     | > 1000 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1]   | 13000 mg/l  |
| CE50 72h - Algues [1]  | > 1000 mg/l |
| NOEC chronique poisson | > 1000 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Difficilement biodégradable. |
|------------------------------|------------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

|                              |                                                                                            |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

#### TRIMETHYLOLPROPANE (77-99-6)

|                                                |       |
|------------------------------------------------|-------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -0,47 |
|------------------------------------------------|-------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

| ADR                                                |                | IMDG           |                | IATA           |                |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification        |                |                |                |                |                |
| Non réglementé pour le transport                   |                |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé |                |                |                |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé |                |                |                |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé |                |                |                |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé |                |                |                |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

###### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

###### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

###### Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRC1710-PRC1810-POLYOL- SL120000

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                   |                                                                                         |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Acute 1   | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1                           |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1                      |
| EUH210            | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.                                    |
| Eye Irrit. 2      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                               |
| Flam. Liq. 2      | Liquides inflammables, catégorie 2                                                      |
| H225              | Liquide et vapeurs très inflammables.                                                   |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H361              | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.                                        |
| H361f             | Susceptible de nuire à la fertilité.                                                    |
| H361fd            | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.                     |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |
| Repr. 2           | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2                                              |
| Skin Sens. 1A     | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A                                                   |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.